

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Mardi 3 octobre 2017, Grande salle, 19h30

L'Assemblée est dirigée par M. Benoît Kemmling, Président.

Ordre du jour

1. Communications du Bureau
 2. Assermentations au Conseil Général
 3. Appel
 4. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 20 juin 2017
 5. Communications de la Municipalité
 6. Préavis 2017/12 : Arrêté communal d'imposition pour 2018
 7. Préavis 2017/13 : Demande d'un crédit complémentaire au préavis 2016/18 concernant la réalisation de travaux d'adaptation du réservoir de Giez
 8. Divers et propositions individuelles
-

1. Communications du Bureau

Le Président informe le Conseil qu'une séance a été organisée par l'ADNV, avec des présentations des deux Préfets pour informer les Présidents et Secrétares du Conseil sur le fonctionnement des Conseils généraux. M. Bernard Milliet y a participé et plusieurs éléments seront mis en place.

2. Assermentations au Conseil Général

Aucune assermentation n'est demandée.

3. Appel

L'appel nominal révèle la présence de 27 membres sur 41. Le Conseil peut donc délibérer.

4. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 20 juin 2017

Le Président rappelle qu'il n'est pas obligatoire de lire les procès-verbaux. Il demande si un membre souhaite la lecture du dernier procès-verbal ou s'il y a des remarques.

Il relève une erreur dans le préavis sous le point 4. Il faut lire « Mme Nadia Pidoux, **rapporteur de la Commission de Gestion** » et non pas rapporteur de la Commission de Gestion. Il propose d'amender le procès-verbal.

Le Président invite le Conseil à approuver le procès-verbal avec l'amendement.

Le procès-verbal du 20 juin 2017 amendé est accepté à l'unanimité.

5. Communications de la Municipalité

Hervé Kemmling, Municipal (Réseau EU/EC - Distribution eau publique - Circulation et sécurité - Forêts - Service du feu – PCi)

- Achat de la forêt : l'achat a été réalisé la semaine passée. Les frais s'élèvent à CHF 900.-.

Colomb Stéphane, Municipal (Voirie - Déchetterie - STRID - Travaux publics)

- Parcelle 54 : des appels d'offres et des soumissions ont été demandées. Un projet devrait être présenté en décembre.
- Routes : des discussions sont en cours sur les panneaux de circulation et la modération de trafic.

Félix Oberhaensli, Municipal (Aménagement du territoire, Bâtiments, Site internet)

- Grande salle : il n'est pas possible de créer une salle des sociétés dans les combles de la grande salle. Un projet sera établi au rez de chaussée, mais cela dépendra de la parcelle 54.
- PGA : le projet avance avec une présentation en 2018.
- Energie : avec l'éclairage en LED, il y a des économies importantes (env. 21 %) alors que pour l'éclairage seul, l'économie est d'environ 42 %. De plus, il n'y a pas de frais d'entretien pendant deux ans.
- Un fascicule a été mis à disposition sur le site internet pour les travaux et déterminer si une autorisation de la Commune ou une mise à l'enquête est nécessaire. Il a été établi par le bureau technique de Grandson.
- Sur la base d'une demande de M. Christian Duvoisin, il n'y a eu aucun jugement à ce jour concernant le recours d'un propriétaire à la Zone réservée dans le cadre du PGA.

Jean-Daniel Cruchet, Syndic (Administration générale, Finances, Police des constructions)

- La Feuille des avis officiels a été distribuée à tous les ménages de Giez avec une présentation de la Commune.
- Mme Cindy Pavid attend un heureux évènement au début décembre et sera remplacée par Mme Jeanne Franssen Conod, Secrétaire municipale de Suscévaz.

6. Préavis 2017/12 : Arrêté communal d'imposition pour 2018

M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic donne lecture du préavis.

M. Daniel Hess, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève que si le budget 2018 n'a pas encore été établi, elle n'a, à ce jour, aucun élément objectif qui pourrait remettre en question le taux d'imposition proposé par la Municipalité pour atteindre un exercice équilibré. Elle relève également le maintien du taux communal de 66 % de l'impôt cantonal de

base et que les autres rubriques de l'arrêté ne proposent aucune modification par rapport à la situation actuelle.

La Commission propose au Conseil d'accepter le Préavis tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic, indique que la Commune vient de recevoir l'information sur les acomptes 2018 de la péréquation intercommunale, la facture sociale et la réforme policière. Ils s'élèvent à environ CHF 790'000.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis.

Le Préavis 2017/12 - Arrêté communal d'imposition pour 2018 - est accepté à l'unanimité.

7. Préavis 2017/13 : Demande d'un crédit complémentaire au préavis 2016/18 concernant la réalisation de travaux d'adaptation du réservoir de Giez

M. Hervé Kemmling, Municipal donne lecture du Préavis.

M. Daniel Hess, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève notamment que si les investissements coûteront 50 % de plus que le crédit initial demandé, ce dépassement sera porté en investissement au bilan et sera amorti sur les 15 prochaines années. Cette charge sera en majeure partie récupérée au travers du revenu de location du réservoir à l'ACRG. Elle note également que ce crédit s'entend, par prudence, avant déduction de toutes subventions.

La Commission note également qu'un suivi de chantier ne suffit plus et qu'un examen détaillé des soumissions ainsi qu'un suivi financier régulier s'impose. Cela est d'autant plus le cas lorsque le maître de l'ouvrage n'est pas le propriétaire de l'ouvrage concerné.

Finalement, la Commission met en évidence que cet investissement n'était pas compris dans le calcul du plan d'endettement de la législature et par conséquent, il pourrait remettre en question d'autres investissements jugés « non prioritaires » pour la Commune.

La Commission propose au Conseil d'accepter le Préavis tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Hervé Kemmling précise que l'ensemble des coûts sera supporté par l'ACRG, sauf la borne hydrante qui bénéficie à la Commune.

M. Eric Schneider, demande s'il y a des possibilités d'actions contre le bureau d'ingénieur et si elles ont été étudiées. M. Jean-Daniel Cruchet, indique que cela est actuellement étudié par le Conseil d'administration de SAGENORD.

Suite à une question de M. Jean Barraud, le Syndic indique que l'objectif est de régler le problème dans un délai raisonnable et de ne pas faire traiter la procédure. De son côté, SAGENORD a engagé un directeur qui est ingénieur, qui suivra notamment les travaux. Il n'y aura pas de répercussion sur le prix de l'eau vendu par l'ACRG à la Commune de Giez.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis.

Le Préavis 2017/13 : - Demande d'un crédit complémentaire au préavis 2016/18 concernant la réalisation de travaux d'adaptation du réservoir de Giez – est accepté à l'unanimité.

Le Conseil décide

- **D'accorder le crédit nécessaire de CHF 118'900 et de le rajouter au compte 1440.04 ouvert au bilan à cet effet.**
- **De financer le montant par les liquidités de la bourse communale, ou à défaut par un emprunt aux meilleures conditions du moment.**
- **D'amortir cet investissement selon les mêmes critères que le préavis 2016/18.**

8. Divers et propositions individuelles

- Le Président indique que les inscriptions pour les fenêtres de l'Avent sont ouvertes. Un tout ménage sera envoyé prochainement.

La parole n'étant plus demandée, le Président met un terme au Conseil à 20h13.

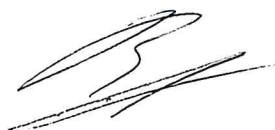
Un apéritif est servi.

Ainsi fait à Giez, le 3 octobre 2017

Le Président

Le Secrétaire

Benoît Kemmling



Bernard Milliet

